

Arrêté n°2022/947/A



LE MAIRE DE MONTBRISON

Vu l'article 21-22-18 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDERANT qu'une absence du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux dans l'ordre du tableau, les empêche de procéder à la célébration d'un mariage le **23 JUILLET 2022 à 15h30**

CONSIDERANT que **Nicolas BONIN**, Conseiller Municipal délégué est présent ce jour-là,

ARRETE

Article unique : **Nicolas BONIN**, Conseiller Municipal délégué est désigné à titre exceptionnel pour célébrer le **23 JUILLET 2022 à 15 h 30** le mariage de :

Jérémie VAINJAC

Et

Kelly CHOLLET

en Mairie de MONTBRISON.

A MONTBRISON, le 11 juillet 2022

Le Maire,
Président Loire Forez agglomération
Christophe BAZILE

